

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 18 novembre 2025

N° 2025.11.18_5.

5. Contrôle interne des risques 2025

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 215 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaires, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Chaque année, l'université procède à la mise à jour de la cartographie des risques de l'université Savoie Mont Blanc (USMB) en interrogeant les services en charge des actions correctives. Le partage de cette proposition en comité de pilotage permet d'arrêter, en fin d'année, la liste des risques et leur cotation ainsi que de valider les plans d'actions pour l'année à venir. L'ensemble de ces éléments est présenté pour vote au conseil d'administration.

► **Le conseil d'administration approuve la cartographie des risques 2025 et le plan d'actions de l'université Savoie Mont Blanc, telle qu'annexée à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	36	Nombre de suffrages exprimés :	23
Quorum :	18	Contre :	0
Membres présents :	16	Abstention :	5
Membres représentés :	12	Pour :	23
Nombre de votants :	28		

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	24/11/2025
	Transmise au recteur de région académique le :	24/11/2025
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

CONTROLE INTERNE : CARTOGRAPHIE DES RISQUES

CA DU 18 NOVEMBRE 2025

RAPPEL DU CONTEXTE

Conformément aux dispositions réglementaires relatives à la gestion budgétaire et comptable applicables aux universités, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) du Ministère de l'Économie et des Finances interroge chaque année les organismes publics sur les actions réalisées dans le cadre du déploiement des dispositifs de contrôles internes budgétaire et comptable. Cette enquête mutualisée est menée, pour les universités, en lien avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la Cour des Comptes, et la Direction du Budget. L'exploitation de cette enquête par les autorités concernées permet d'apprécier et de valoriser les démarches de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC) mises en œuvre. Et, ces mêmes autorités adressent les réponses à la Cour des comptes, dans le cadre de la certification du compte général de l'État, et donc susceptibles de servir cet examen mené par la Cour.

Les textes prévoient que cette démarche de contrôle interne s'impose aux établissements pour les risques comptables et financiers (CIC-CIB). Toutefois, depuis 2015 et avec la volonté de conforter ses outils de pilotage internes, l'USMB a étendu son processus de management des risques à l'ensemble de ses activités, dans une démarche d'amélioration continue généralisée. Cette approche globale volontariste doit permettre de mieux identifier les risques sur l'ensemble des activités, de conduire des actions correctives et d'en surveiller leur impact.

Sous la supervision du comité de pilotage « gestion des risques », placé sous la responsabilité de la VP CA, du VP finances et du DGS, le dispositif est porté au sein de la direction générale des services par la Direction de l'aide au pilotage et à l'amélioration continue (DAPAC). Il associe également d'autres acteurs métiers, au regard de leurs activités respectives.

En 2024, ce dispositif a évolué selon deux principaux axes : premièrement, la méthodologie de questionnement du risque a été revue notamment à travers la modification des libellés (passage de libellés non harmonisés à des libellés commençant par « Risque de... »), afin de porter la focale sur un risque et non pas sur une action d'amélioration. Deuxièmement, une refonte du barème de cotation des risques en quatre niveaux (au lieu de cinq) a été réalisée, avec des libellés plus explicites et des exemples chiffrés permettant d'objectiver le plus possible l'exercice de cotation et d'harmoniser la cartographie des risques. Le seuil à partir duquel le comité de pilotage suit plus particulièrement les risques est ainsi passé à 27 (contre 36 auparavant) pour tenir compte des modifications de barème. De manière encore plus marquée désormais grâce à ces évolutions, la cartographie des risques se veut un outil de pilotage global et un levier managérial du quotidien.

Dans ce document, vous trouverez l'ensemble des risques réglementaires liés au CIC-CIB, ainsi que les risques généraux dont la cotation est supérieure ou égale à 27.

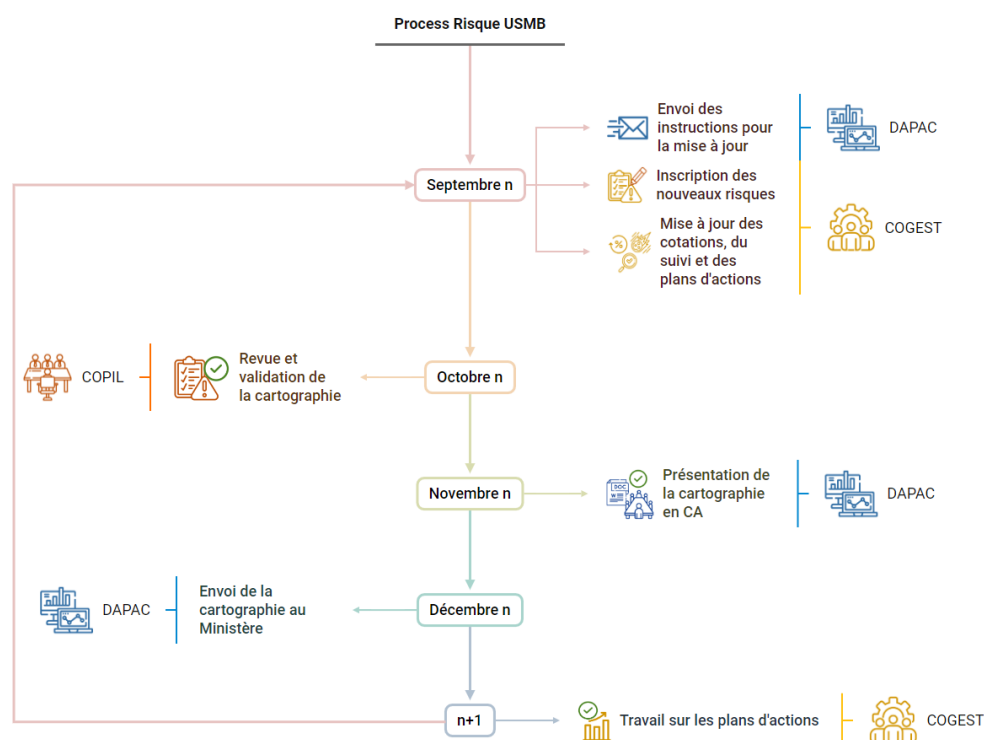
LES GRANDES ETAPES DU PROCESSUS

Les quatre principales étapes du processus annualisé sont les suivantes :

1. Proposition de mise à jour de la cartographie par les directrices, directeurs, et responsables administratifs de composantes :
 - Mise à jour des risques (ajout, regroupements et suppressions éventuelles)
 - Mise à jour des cotations, du suivi et des plans d'actions.
 Chaque risque est ainsi coté, dans un premier temps, par le service en charge des actions correctives.
2. Partage de cette mise à jour avec le directeur général des services
3. Restitution des travaux en comité de pilotage, permettant de « figer » pour l'instant T la cartographie mise à jour :
 - Reprise si nécessaire du libellé des risques,
 - Passage en revue des cotations afin d'obtenir une cartographie harmonisée pour l'établissement,
 - Demande de nouvelles actions à mettre en place.

Le comité de pilotage analyse un par un les risques dont la cotation est égale ou supérieure à 27 (voir les modalités de cotation au paragraphe suivant) et passe en revue les risques de niveau inférieur afin de vérifier qu'il n'y ait pas de sous-cotation.

4. Retour d'informations vers les pilotes d'actions pour faire avancer les plans d'actions tout au long de l'année.



Animé par le pôle amélioration continue de la DAPAC, le comité de pilotage est composé des membres suivants : VP CA, VP en charge des finances, du pilotage et de la qualité, DGS, agence comptable, direction des affaires financières, direction des ressources humaines et direction de la DAPAC.

MODALITÉS DE COTATION DES RISQUES

L'impact global, la probabilité d'occurrence et le niveau de contrôle (capacité à faire face) sont évalués et hiérarchisés. Les risques sont évalués en tenant compte d'une échelle de cotation qui comporte désormais quatre niveaux.

NIVEAU X/4	1/4	2/4	3/4	4/4
IMPACT	Faible	Moyen	Fort	Majeur
OCCURRENCE	Extrêmement rare	Peu fréquent	De temps en temps	Plusieurs fois par mois
CONTRÔLE	Elevé	Correct	Faible	Très Faible

La cotation est réalisée en multipliant chacun des critères :

$$\text{COTATION} = \text{Impact global} * \text{Probabilité d'occurrence} * \text{Niveau de contrôle}$$

DONNÉES STATISTIQUES

Vocabulaire :

Structure pilote : Il s'agit de la structure identifiée comme étant la plus en capacité d'agir sur la correction du risque. Elle n'est pas nécessairement à l'origine du risque. Plusieurs structures peuvent être désignées pilotes.

Cotation : Elle est comprise entre 1 et 64 et calculée suivant les modalités de cotation (cf page précédente). On considérera un risque supérieur à 27 comme « fort » -> nécessitant une réponse de la part de la structure pilote et une surveillance en COPIL.

Tableau 1 – Zoom CIC-CIB : Évolution du nombre de risques CIC–CIB depuis 2023

	2025	2024	2023
Nombre de risques CIC - CIB recensés	25	22	32
Dont nombre de risques cotés ≥ 36 en 2023 et ≥ 27 depuis 2024	3	2	3

Tableau 2 – Zoom CIC-CIB : Risques, cotation finale et suivi des risques CIC–CIB

Libellé des risques	Thématique du risque	Pilote_ correction	Risque combiné avec	Indicateur	Cotation 2025	Cotation 2024	Evolution N/N-1	Suivi_2025 si > 27
Risque d'être mis en plan de redressement en raison de la dégradation des ratios financiers de l'établissement	Risque financier	Direction des Affaires Financières	Risque de stagnation voire d'affaiblissement de nos capacités à administrer l'établissement		32	32	0	Réunions de présentation des dispositions prévues par le nouveau décret financier (équipe politique, cadres administratifs) et diffusion des guides ad hoc Points réguliers entre le DAF et le VP CA-Finances pour suivre l'évolution de la trajectoire Mesures entreprises au titre du DOB 2025 (mise en réserve) et 2026 (effort de 1M€) pour réduire des postes de dépense
Risque de non maîtrise du budget alloué à un projet immobilier, notamment contractualisé	Risque financier	Direction du Patrimoine	Risque de contentieux dans la gestion des opérations immobilières	Montant annuel des dépassements	27	27	0	Convention de financement complémentaire demandée : allouée en sept 2025 (Annexy : Accueil de site) sinon réduction du projet pour respecter l'enveloppe financière (Jacob : CEDRA)
Risque d'erreurs dans la prévision de la masse salariale en raison d'informations incomplètes/tardives ou de l'impossibilité d'indiquer de la prévision dans le SI	Risque financier	Direction de l'Aide au Pilotage et de l'Amélioration Continue	Risque de ne pas pouvoir honorer les dépenses en raison d'une sous-estimation de la prévision budgétaire (recettes, subventions, ressources propres, charge d'enseignement, dotation établissement vers les services et composantes) Risque d'obsolescence des outils de gestion informatique	Comparaison budget prévisionnel vs. réalisé (avec une cible)	27	12	15	Evolution du COPIL Prévision et évaluation de la masse salariale avec des réunions préalables entre les Directions pour appréhender au mieux les ajustements et sujets abordés
Risque d'erreurs de rémunération résultant des processus de remontée et de saisie des heures complémentaires	Risque financier	Service Formation Continue	Risque d'obsolescence des outils de gestion informatique Risque de mauvaise évaluation de la charge d'enseignement	Nombre d'heures saisies manuellement	24	24	0	
Risque d'augmentation incontrôlée des dépenses de fonctionnement en raison de facteurs extérieurs	Risque financier	Direction du Patrimoine		Suivi des montants des dépenses de fonctionnement	24	24	0	
Risque de ne pas percevoir de loyers sur la mise à disposition de locaux	Risque lié à la gestion du patrimoine	Direction du Patrimoine	Risque de dégradation du parc immobilier en raison d'un manque de ressources financières et humaines	Montant des loyers non perçus	18	18	0	
Risque de diminution des recettes liée à la baisse du nombre d'apprentis en raison de la réforme du BUT	Risque financier	Service Formation Continue		Evolution du nombre d'apprentis en BUT par rapport au nombre total d'apprentis	18	18	0	
Risque contentieux lié au non-respect des règles de la commande publique	Risque financier	Direction des Affaires Financières	Risque d'aléa financier et juridique en l'absence de commande d'achat (méconnaissance des règles de l'autorisation budgétaire)		18	18	0	
Risque de non réalisation d'opérations immobilières en raison de l'incapacité de l'établissement à supporter le décalage temporel entre les dépenses et les remboursements par les financeurs	Risque lié à la gestion du patrimoine	Direction du Patrimoine	Risque de non recouvrement par les financeurs des dépenses réalisées dans une opération immobilière		18	6	12	
Risque de ne pas pouvoir honorer les dépenses en raison d'une sous-estimation de la prévision budgétaire (recettes, subventions, ressources propres, charge d'enseignement, dotation établissement vers les services et composantes)	Risque financier	Direction des Affaires Financières		Ecart entre le prévisionnel et le réalisé du compte financier	16	16	0	
Risque d'un état financier erroné en raison d'erreurs d'imputations lors de la saisie budgétaire	Risque financier	Direction des Affaires Financières			12	12	0	
Risque d'aléa financier et juridique en l'absence de commande d'achat (méconnaissance des règles de l'autorisation budgétaire)	Risque financier	Direction des Affaires Financières	Risque contentieux lié au non-respect des règles de la commande publique		12	8	4	
Risque de non respect des délais de paiement des factures au fournisseur	Risque juridique	Agence Comptable	Contentieux immobilier	Nombre de jours de retards à [date]	8	8	0	
Risque d'erreurs de rattachement des charges et produits à l'exercice comptable	Risque financier	Agence Comptable		Montant des charges et produits non rattachés au bon exercice comptable	8	8	0	
Risque de dégradation du résultat de l'exercice en raison de l'erreur de recensement des charges à payer et des produits à recevoir	Risque financier	Direction des Affaires Financières			8	8	0	
Risque d'erreurs dans le régime d'imposition à la TVA	Risque financier	Agence Comptable			6	6	0	
Risque d'erreurs ou de fraude dans le maniement de fonds publics	Risque financier	Agence Comptable	Risque d'enregistrement d'un RIB frauduleux sur un tiers		4	4	0	
Risque d'enregistrement d'un RIB frauduleux sur un tiers	Risque financier	Agence Comptable	Risque d'erreurs ou de fraude dans le maniement de fonds publics	Montant annuel des fraudes avérées = 0 en 2024	4	4	0	
Risque d'absence de fondement juridique aux procédures d'exécution des dépenses et des recettes	Risque juridique	Agence Comptable		Nombre de dossiers où des pièces sont manquantes à l'AC = 0	4	4	0	
Risque de perte de financements dus à une visibilité insuffisante ou à une image insuffisamment qualitative	Risque lié à la gestion de la communication	Direction de la Communication			4	4	0	
Risque de non certification des comptes dû à des opérations mal comptabilisées	Risque financier	Direction des Affaires Financières / Agence Comptable			4	4	0	
Risque d'aléa financier et juridique en raison d'inadéquation entre le métier et les droits alloués (SIFAC) et plus globalement d'un défaut du SIF	Risque financier	Direction des Affaires Financières / Agence Comptable			4	2	2	
Risque d'erreurs sur la paye d'un agent	Risque lié à la gestion des ressources humaines	Direction des Ressources Humaines / Agence Comptable			2	4	-2	
Risque de non recouvrement par les financeurs des dépenses réalisées dans une opération immobilière	Risque financier	Direction du Patrimoine	Risque de non réalisation d'opérations immobilières en raison de l'incapacité de l'établissement à supporter le décalage temporel entre les dépenses et les remboursements par les financeurs		2	2	0	
Risque de non respect des critères d'éligibilité des dépenses pour le remboursement des laboratoires par des financeurs extérieurs	Risque financier	Direction de la Recherche, du Développement et de l'Innovation			1	1	0	

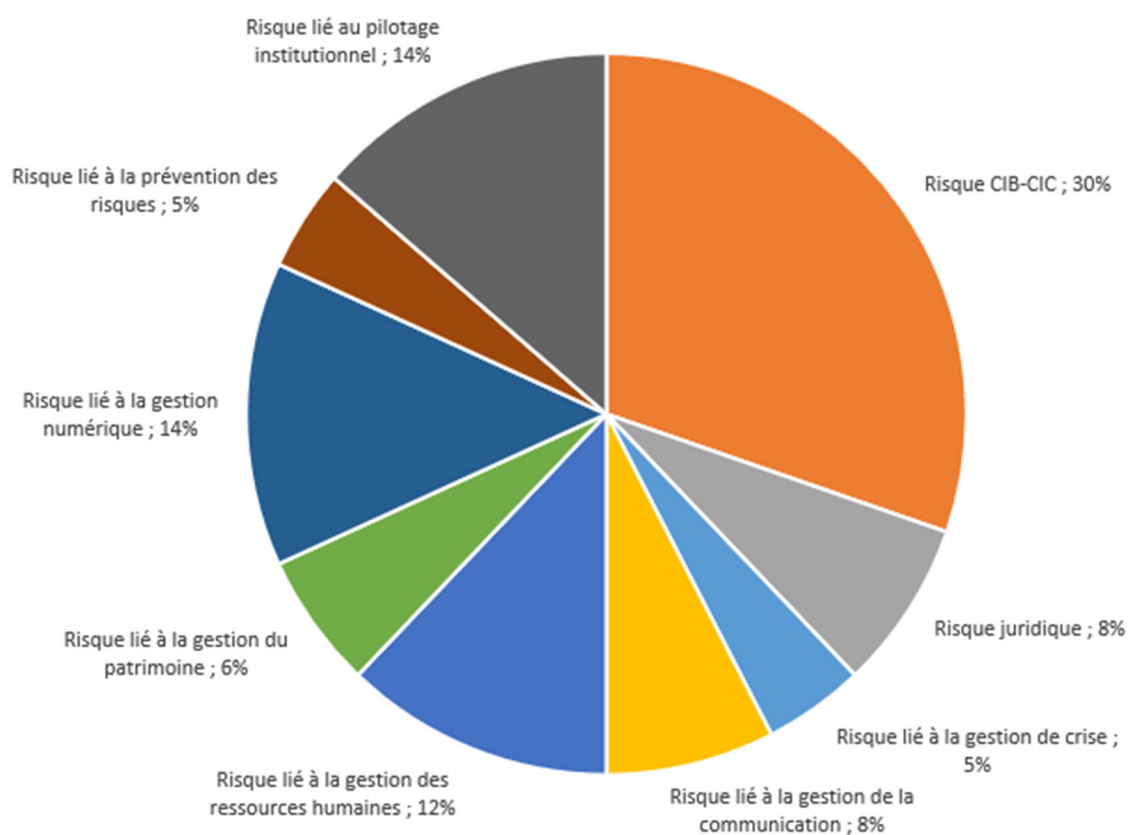
Graphique 1 - Vue globale des risques toutes activités (dont CIC-CIB), par thématique (2025)

Tableau 3 – Risques toutes activités (dont CIC-CIB), cotation finale et suivi pour les risques supérieurs ou égaux à 27 en 2025

Libellé des risques	Thématique du risque	Risque CIC-CIB	Cotation 2025	Suivi_2025
Risque de dégradation du parc immobilier	Risque lié à la gestion du patrimoine	Non	48	2025 et suivants : dépenses d'investissements générales réduites à 1 M€ et de fonctionnement réduites à 5 M€ pour plus de 100 000 m² de bâtiments. Le schéma directeur du Bourget va remonter les besoins selon âge des bâtiments et matériels
Risque de retards et de malfaçons dans les réalisations immobilières, pouvant entraîner des contentieux	Risque lié à la gestion du patrimoine	Non	36	Conduite opérationnelle renforcée au niveau de la DIRPAT, auprès des entreprises. Amélioration du pilotage global au niveau de l'établissement des travaux d'envergure et de leur suivi à travers une consolidation des Copil patrimoine (envisager ultérieurement un accompagnement juridique immobilier par des prestataires externes) Finalisation de la "revue des processus patrimoine" coordonnée par la DAPAC (réunion de clôture le 29 sept), avec actualisation de procédures.
Risque d'être mis en plan de redressement en raison de la dégradation des ratios financiers de l'établissement	Risque financier	Oui	32	Réunions de présentation des dispositions prévues par le nouveau décret financier (équipe politique, cadres administratifs) et diffusion des guides ad hoc Points réguliers entre le DAF et le VP CA-Finances pour suivre l'évolution de la trajectoire Mesures entreprises au titre du DOB 2025 (mise en réserve) et 2026 (effort de 1M€) pour réduire des postes de dépense
Risque de non-respect de la réglementation (code du travail, ICPE, plan de prévention, DUERP...)	Risque lié à la prévention des risques	Non	27	Préparation pluridisciplinaire (SPS, DRH, Dirpat, médecin du travail) puis déroulement de l'inspection santé et sécurité au travail en juin 2025, permettant d'identifier des points de force et des axes de progrès au regard du respect de la réglementation en vigueur. Une restitution du rapport est prévu en formation spécialisée du 27 nov, un plan d'action spécifique et pluriannuel sera établi
Risque d'insuffisance dans la prévention des risques liés à la santé physique et mentale	Risque lié à la prévention des risques	Non	27	Cf bilan 2024 prévention sécurité : 641 personnes formées sur différentes thématiques en lien avec la prévention (formation et accompagnement des nouveaux AP, formation risques électrique et incendie, formation premiers secours santé mentale, ...), poursuite de la progression du nombre de DUERP produits par rapport aux unités de travail (69% en 2023, 73% en 2024), réalisation de vérifications périodiques réglementaires
Non respect des procédures et compétences en matière juridique	Risque juridique	Non	27	Mise à jour et rédaction de modèles d'actes, de fiches procédures et de notes juridiques à disposition des autres directions et composantes sur des thématiques particulières afin d'encadrer les pratiques Mise en place d'un GT associant les directions de composantes sur les délégations de signature Mise en place d'une réunion mensuelle en amont de chaque cycle institutionnel avec les autres directions en charge de la gestion des instances centrales afin de fiabiliser le circuit des points à traiter Présentation en réunion des cadres pour rappeler les textes ou les processus mis en place pour veiller/garantir l'application des textes : les conventions, les sections disciplinaires compétentes à l'égard des usagers (avec au préalable un GT associant les cadres administratifs de composantes). Rappel par le SAM des dispositions générales relatives à la commande publique
Risque de non maîtrise du budget alloué à un projet immobilier, notamment contractualisé	Risque financier	Oui	27	Convention de financement complémentaire demandée : allouée en sept 2025 (Annecy : Accueil de site) sinon réduction du projet pour respecter l'enveloppe financière (Jacob : CEDRA)
Risque de perturbation du service ou de carence en compétences en cas d'absence ou de départ de personnel clé	Risque lié à la gestion des ressources humaines	Non	27	Réalisé : Initialisation d'une démarche spécifique et expérimentale, DRH et DAPAC (travail de diagnostic sur les aspects possibles de sécurisation et de maintien des compétences), visant à identifier sur un premier panel de services test une liste de "fonctions-compétences critiques" (notamment parce que reposant sur 1 seule personne et/ou une technicité hautement élevée). En parallèle, au niveau de la DRH : ajustement de l'organisation interne / fiches de postes afin d'assurer une meilleure continuité de service en cas d'absence (opération paie / virtualia / formation / environnement social).
Risque pour le fonctionnement de l'établissement du fait de chantiers numériques majeurs et concomitants (sortie de la direction des systèmes d'informations mutualisés, refonte des SI régaliens tels que le SI finances, le SIRH, le SI scolarité, ...)	Risque lié à la gestion numérique	Non	27	Actions réalisées et en cours 1. Travaux en lien avec UGA sur sortie de la DSIM → 8 chantiers majeurs pré-identifiés pour une première phase avec une méthode opérationnelle conjointe DSI UGA / DN USMB, sous supervision de la gouvernance. 2. Avancement des chantiers "coeurs de SI et infrastructures" (OSE, Sifac+, Sirocco, PEGASE) ainsi que sur les infrastructures critiques (authentification) et les dispositifs de sécurité (audit sécurité), et travaux complémentaires sur des scénarios de déploiement possibles d'ici 2029 (dont volet SIRH) 3. Renforcement des instances de pilotage internes SI (Cossi, bureaux SI bureaux SI étendus)
Risque de diffusion de données RH en raison du manque de sécurisation des outils et des pratiques (RGPD)	Risque lié à la gestion des ressources humaines	Non	27	DAPAC : Réalisé : Actualisation et simplification des requêtes SIAD DRH : Réalisé : Actualisation et simplification des requêtes SIAD. Travail réalisé avec la DAIJ sur la rédaction d'une charte d'engagement des personnels accédants à des données RH. En cours : travail en cours sur les tableaux de bords RH / montée en compétences internes. Travail sur les serveurs / espaces de stockage des données en lien avec la direction du numérique. A faire : diffuser la charte d'engagement auprès de l'équipe RH et des composantes. Disposer d'une cartographie des personnes ayant accès à des données RH. A valider : Ce risque ne devrait-il pas être élargi à l'ensemble des données (pilotage daji ?) => réponse : voir avec la DAIJ sur l'aspect RGPD qui présente un aspect du risque identifié.
Risque d'erreurs dans la prévision de la masse salariale en raison d'informations incomplètes/tardives ou de l'impossibilité d'indiquer de la prévision dans le SI	Risque financier	Oui	27	Evolution du COPIL Prévision et évaluation de la masse salariale avec des réunions préalables entre les Directions pour appréhender au mieux les ajustements et sujets abordés

Tableau 4 - Évolution du nombre de risques toutes activités depuis 2022 (à considérer comme une tendance indicative du fait notamment du changement de méthodologie en 2024)

	2025	2024	2023	2022
Nombre de risques recensés	66	65	81	83
Dont nombre de risques cotés ≥ 36 (jusqu'en 2023) et ≥ 27 depuis 2024	11	9	7	8

DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF EN COMPOSANTES

L'Institut Universitaire de Technologie d'Annecy, suite à une présentation en réunion des cadres fin 2024, s'est déclarée sensible à cette démarche et une collaboration a été mise en place sur la période printemps-été 2025.

Des réunions se sont tenues au printemps entre la Direction de l'IUT, la Responsable Administrative, le VP Finances-Pilotage-Communication, le DGS et la DAPAC afin de définir le périmètre ainsi que la méthodologie de la démarche à engager. Le choix a été porté sur deux des axes stratégiques de la Direction de l'IUT, à savoir le pilotage de l'offre de formation, et l'environnement de travail et l'accompagnement des personnels. La Direction de l'IUT a souhaité travailler sur l'identification des risques d'une part, mais aussi des opportunités et leurs plans d'actions subséquents d'autre part. Il est à noter que la démarche d'identification des opportunités vise à mieux valoriser et saisir celles qui se présentent. Sur le plan méthodologique, cette approche peut être intégrée à celle de l'identification des risques.

Afin de concrétiser la démarche et mener une réflexion collective, la DAPAC, accompagnée du VP Finances-Pilotage-Communication a été invitée au Comité Stratégique de l'IUT courant juin 2025 afin d'animer une séance de réflexion collective en petits groupes (format « World Café ») favorisant les échanges, le partage de connaissances et la co-construction. Ainsi, des idées ont vu le jour, ce qui aboutira dans les semaines à venir à des groupes de travail et des plans d'actions concrets pour l'IUT qui alimenteront le travail de consolidation de la cartographie des risques.

En parallèle, en lien avec sa certification ISO 9001, Polytech Annecy-Chambéry perpétue chaque année depuis 2018 son dispositif de management des risques et des opportunités via leur identification, leur cotation et la mise en place de plan d'actions

PROCHAINES ETAPES

Après validation de la méthodologie, des risques identifiés et de leur cotation par le CA, les prochaines étapes de la démarche sont les suivantes :

Sur le volet réglementaire :

- Transmission de éléments probants du Contrôle interne, y compris la cartographie des risques et les plans d'actions afférents, au Ministère de tutelle
- Audit annuel des Commissaires aux Comptes sur le budget de l'établissement, incluant des questions ciblées autour du contrôle interne

Sur le volet amélioration continue :

- Maintenir des échanges avec les directions concernées par les risques cotés ≥ 27 pour poursuivre la dynamique au niveau des plans d'actions
- Continuer et développer l'approche aux composantes de formation, à travers des expérimentations ciblées réalisées auprès de structures volontaires